

**DOCUMENT CONFIDENTIEL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR CONSULTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**LE 15 FÉVRIER 2021**

**QUESTIONS CONCERNANT LE POINT 5.5 DE L'ORDRE DU JOUR**

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
1)	<p style="text-align: center;"><b>Karl Villeneuve</b>                      (Question posée à l'occasion de la séance extraordinaire du 3 février 2021)</p>	Est-ce que cette entente a été présentée aux conseillers au moins 24 heures avant la séance extraordinaire du 3 février ?	Greffe
<i>Réponse : Le projet a fait l'objet d'une rencontre de travail antérieure à la séance du conseil.</i>			
Peut-on avoir la fonction occupée par l'employée XXXX ?			
<p><i>Réponse :</i>                      Non, cette question concerne les termes de l'entente entre la ville et l'Employé visé par une clause de confidentialité. Non, le conseil s'abstiendra de répondre à la question.</p>			
2)	<p style="text-align: center;"><b>Caroline Derome</b>                      (Question posée à l'occasion de la séance extraordinaire du 3 février 2021)</p>	<p><u>Question adressée au conseiller M. Blancquaert (ou en son absence M. Bowles, ou Mme Désaulniers) :</u>                      Dans l'entente à intervenir avec l'employé XXX, la ville conserve-t-elle son droit de recours au civil pour toute faute professionnelle grave ou autres préjudices dont elle fait présentement l'objet ou qui pourraient être identifiés suite à des enquêtes futures ?</p>	Greffe
<i>Réponse : Cette question concerne des termes de l'entente entre la ville et l'employé visé par une clause de confidentialité. Le conseil s'abstiendra de répondre à la question.</i>			
<p><u>Question adressée au conseiller M. Le Chatelier (ou en son absence M. Bowles, ou Mme Bourgoin) :</u>                      Dans l'entente à intervenir avec l'employé XXX, la valeur de la compensation à verser par la ville pour la cession du lien d'emploi correspond-t-elle à la norme du marché pour ce type de poste d'une petite ville de 22600 citoyens ?</p>			
<i>Réponse : Cette question a été analysée par nos procureurs, la valeur respecte les normes du marché.</i>			

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
3)	<b>Serge Gracovetsky</b> <i>(Question posée à l'occasion de la séance extraordinaire du 3 février 2021)</i>	<p>Pourquoi cette séance est-elle annoncée en violation de l'article 338 qui exige que l'avis de convocation soit adressé au moins 24 heures avant la séance ?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Cette séance a été adressée dans les délais requis aux membres du Conseil.</i></p>	Greffe
4)	<b>Pierre Sénécal</b>	<p>Au <b>conseiller municipal Francis Le Châtelier</b> à titre de membre du Comité des finances et des ressources humaines. Par rapport au point 5.5 de l'ordre du jour. Approbation d'une entente entre la Ville et l'employé 0002</p> <p>Comment pouvez-vous laisser une entreprise privée comme Altifica conclure sur la recevabilité d'une plainte pour harcèlement psychologique à l'endroit d'un employé de la Ville de Saint-Lambert alors que c'est normalement à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) de gérer ce genre de plainte et de décider s'il faut transférer le tout au Tribunal administratif du travail?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Altifica est une firme spécialisée en relations de travail qui après enquête, conclut que l'employé a été victime de harcèlement. Le recours devant la commission concerne les termes de l'entente entre la ville et l'employé visé par une clause de confidentialité. Le conseil s'abstiendra de répondre à la question.</i></p>	Greffe
5)	<b>Sonni Malo</b>	<p>Questions de Sonni Malo, 314 Birch pour la séance ordinaire du conseil de la Ville, le 15 février 2021</p> <p>Première période de questions</p> <p>Questions adressées au conseiller Francis Le Châtelier, membre du Comité des finances et des ressources humaines.</p> <p>Re ordre du jour item 5.5 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et l'employé 0002</p> <p>Il est écrit que le 3 décembre 2019, la firme Altifica a conclu que ledit employé a été victime de harcèlement psychologique de la part d'un conseiller municipal.</p> <p>Est-ce que la firme Altifica ressources humaines appliquées possède la compétence et l'autorité juridique d'en arriver à un tel jugement?</p> <p>Qui a engagé cette compagnie et dans quelles circonstances, puisque la conclusion de harcèlement coûtera aux contribuables une somme non révélée au bénéfice du employé 0002?</p> <p>Étant donné que cette dépense sera affectée au fonds de roulement remboursable sur une période de trois ans, faut-il en déduire que ça représente une somme substantielle?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Altifica a été embauchée par les ressources humaies de la ville conformément aux règles de contrats de la ville. Le reste concerne les termes d'une entente intervenue entre la ville et l'employé visé par une clause de confidentialité. Le conseil s'abstiendra de répondre à la question.</i></p>	Greffe

**DOCUMENT CONFIDENTIEL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR CONSULTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**LE 15 février 2021**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR)**

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
1)	<b>Karl Villeneuve</b>	<p>J'aimerais savoir si la ville comptait exempter le promoteur du projet 263, ELM du paiement d'une partie ou de toutes les taxes foncières, considérant le fait que le vieux bâtiment est une église anglicane ?</p> <p>Je me réfère à l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale ?</p> <p>La <a href="#">Loi sur fiscalité municipale</a> prévoit, à son <a href="#">article 204</a>, un ensemble de situations dans lesquelles un immeuble (et donc son propriétaire) est exempté de taxes foncières. Il en est ainsi des immeubles appartenant aux gouvernements provincial et fédéral, des hôpitaux, des établissements d'enseignement et des lieux de culte, par exemple.</p> <p>Cordialement,</p> <p><i>Réponse : Le propriétaire de cet immeuble commercial ne sera pas exempté de quelques taxes que ce soit. Il y a longtemps qu'il n'y a pas eu de messe dans cet établissement.</i></p>	Greffé
2)	<b>Caroline Derome</b>	<p>Question adressée au conseiller M. Bowles (en son absence à la conseillère Mme Désaulniers, sinon à la conseillère Mme Bourgoïn) concernant le point 7.3 :</p> <p>Pouvez-vous me préciser quelle est la valeur de l'engagement financier qui serait autorisé et confié à une nouvelle organisation présidée par les soeurs de Gilbert Rozon pour un événement qui ne pourra pas avoir lieu en 2021 puisque le processus de vaccination s'avère déficient ?</p> <p><i>Réponse : La ville espère et souhaite la tenue des Fêtes de Saint-Lambert. C'est à la CDE qu'incombe l'organisation des festivités. L'entente entre la CDE et le producteur prévoit le report de l'événement s'il y a lieu.</i></p>	Greffé

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
3)	Denis Lecompte	<p><b>Plus d'une centaine de citoyen(ne)s vous ont dit être contre le projet du 263 ELM pour plusieurs raisons Sondage + commentaires</b></p> <p><b>Questions (2) pour monsieur Philippe Glorieux</b></p> <p><b>1</b> Pourquoi n'avez-vous pas retiré le point 6.2.2 pour prendre du recul et réévaluer le projet?</p> <p><b>2</b> Pourquoi demander vous le vote alors qu'il y a encore beaucoup d'inconnus sur ce projet?</p> <p><i><b>Réponse :</b> Votre demande a été proposée par un conseiller, mais nous avons accepté de garder ce sujet à l'ordre du jour, sujet qui a été débattu au conseil et au CCU. J'ai lu les différents commentaires (34) et votre sondage (60 personnes). La population de SaintLambert n'est pas très représentée dans tout ça, bien que soit toujours significatif. Nous croyons que nous avons répondu à bon nombre de questions. Les points de vue sont différents. Le service d'urbanisme fera une présentation du projet plus tard ce soir, en résumant les commentaires reçus.</i></p>	Grefe
4)	Edith Moranville	<p>1) Question pour M Bowles</p> <p>Pourquoi remettre à l'ordre du jour une entente avec la CDE et la grande fête, sachant très bien que le confinement sera encore en application et qu'aucun événement n'aura lieu!</p> <p><i><b>Réponse :</b> Nous espérons que ça pourra avoir lieu mais il est prévu dans l'entente de reporter au besoin.</i></p>	Grefe
5)	Fred Vaillant	<p><i>[Original en anglais]</i></p> <p>UN PRÉAMBULE NÉCESSAIRE :</p> <p>Dans la liste des décaissements - point 4.1 de l'Ordre du Jour de la réunion du 15 février 2021 - un montant de 882 965 \$ a été versé à Michaudville - qualifié de retenue.</p> <p>Le même montant a également été versé à Michaudville en juin 2020. Suite à ces deux paiements, nous avons versé un total de 1 765 930 dollars pour les HOLDBACKS.</p> <p>En se basant sur le pourcentage de retenue de 5% mentionné dans la liste des décaissements de juin 2020, il apparaît que le coût total du projet Riverside est EN EXCEPTION de 35 millions de dollars.</p> <p>QUESTION:</p> <p>Quel est le statut actuel du projet de Michaudville ?</p> <p><i><b>Réponse :</b> Une reddition de compte pour les 7 phases du projet Riverside sera présentée à l'automne 2021.</i></p>	Grefe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
6)	Pierre Sénécal	<p>Au <b>conseiller municipal Philippe Glorieux</b> à titre de membre du Comité des finances et des ressources humaines</p> <p>Par rapport au point 7.4 de l'ordre du jour. Offre d'une gratuité au Club Lions de Saint-Lambert pour l'utilisation du Centre des loisirs pour l'année 2021</p> <p>Est-ce que cette résolution respecte la Loi sur l'interdiction de subventions municipales et de la jurisprudence qui en découle avec un avis juridique appuyant la résolution offrant une gratuité?</p> <p>(Voir deux fichiers de format PDF relatif à la jurisprudence dans pièces jointes)</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Le club des Lions est un organisme régional œuvrant sur le territoire de Saint-Lambert. Rappelons que c'est un organisme à but non lucratif et que la ville trouve souhaitable de les aider par ce petit geste. Je rappelle également que la ville de Stl a une riche tradition communautaire d'appuyer les gens qui font du bénévolat dans la ville de Saint-Lambert. Le club des Lions aide les citoyens de Saint-Lambert alors il est normal de les aider.</i></p>	Greffe
7)	Hugues Létourneau	<p><b>6.1.</b> Adjudication du contrat 20ENV06 - mandat d'accompagnement pour l'implantation de la collecte de matières organiques</p> <p><b>Question :</b></p> <p>Pourrait-on avoir plus d'Informations sur le mandat d'accompagnement de la Firme <i>Chamard stratégies environnementale</i>? En quoi consiste l'accompagnement, le début de celui-ci, sa durée?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>C'est pour l'implantation de la 3<sup>e</sup> voie pour les multi logements. C'est la dernière phase pour la collecte organique. Il y aura des consultations avec les syndicats des copropriétés de toutes ces résidences. C'est un travail pour bien préparer cette mise en place, pour qu'il y ait une acceptation sociale. C'est le mandat que nous avons confié à cette firme.</i></p>	Greffe
8)	Christine Martin	<p>8.2.2. Demande de dérogations mineures - 263, rue Elm (district 5)</p> <p>1) Considérant l'avenir plus qu'incertain de l'église anglicane vu son état de délabrement, considérant le montant dérisoire d'acquisition du terrain par le promoteur, considérant que les conditions de l'acte de vente n'ont pas été et ne seront probablement plus respectées, pourquoi la Ville ne considère-t-elle pas offrir la possibilité de repenser totalement le projet, en spécifiant les usages visés, et ce, en respectant l'acceptabilité sociale, environnementale, le tout au profit de la communauté?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>On vous demande d'être présente plus tard à la présentation du service d'urbanisme sur ce beau projet.</i></p>	Greffe
9)	Caroline Derome	<p>Question adressée à la conseillère Mme Bourgoin (en son absence à la conseillère Mme Désaulniers, sinon au conseiller M. Le Chatelier) concernant les points 8.2.1, 8.3.1, 8.4 et 5.4 :</p> <p>Pourquoi permettez-vous à la firme BC2 de réviser nos règlements d'urbanisme sur les PIIA (point 8.4) et, en même temps, de représenter son client Provigo aux points 8.2.1 et 8.3.1 (i.e. M. Mathieu Letarte de la firme BC2 : voir CCU- 201216-04) ? La réorganisation souhaitée de la fonction d'approvisionnement présentée au point 5.4 s'explique-t-elle par ce type d'irrégularité ou existe-t-il d'autres zones de vulnérabilité ?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Le président de la firme BC2 a très bien expliqué dans un autre dossier (MRC Montcalm), qu'il existait un mur de Chine entre l'équipe réglementaire (contrats municipaux) et l'équipe projet (contrat privé). Il n'y a aucune irrégularité à ce niveau. La réorganisation est juste une question logique dans les opérations de la ville.</i></p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
10)	Edith Moranville	<p>2) Question pour Loic Blanquaert</p> <p>Pourriez-vous faire retirer le point sur les demandes de dérogations mineures au sujet du projet de reconstruction de M Stéphane Boivin sur le site de l'ancienne église anglicane.</p> <p><b>Réponse :</b> <i>En effet selon moi la présentation du projet aurait dû être faite avant la consultation publique, c'est l'ordre logique des choses. Pourquoi présenter les dérogations à deux minutes du vote, ça ne fait aucun sens. C'est ça l'essence même d'une consultation. Dans ce dossier, il y aura un comité de démolition, comité qui est décisionnel. Notre procédure veut que le conseil reçoive le plan d'intégration architectural et l'accepter pour que le comité de démolition puisse accepter le plan de réutilisation du sol. C'est pourquoi ça doit passer par le conseil municipal avant d'arriver au comité de démolition. Ce comité délibère en public. Les gens pourront participer à l'acceptation de ce projet. C'est la procédure que suit la ville depuis l'existence de ce comité.</i></p>	Greffe
11)	Hugues Létourneau	<p>6.4. Approbation des systèmes de pondération et d'évaluation des offres pour l'année 2021 - contrats de services professionnels</p> <p><b>Question :</b> N'ayant pas connaissance du contenu du système de pondération et d'évaluation des offres... Quelle est la place qui est faite à la protection de l'environnement? Déchet/récupération/recyclage/économie circulaire/économie sociale/minimisation des GES?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>La politique d'approvisionnement à la ville adresse le volet de la protection de l'environnement. Il y a 5 grilles de critères présentées selon le type de contrat et les grilles en tiennent compte. Rassurez-vous, c'est prévu dans notre grille de contrat.</i></p>	Greffe
12)	Christine Martin	<p>8.4. Dépôt du nouveau projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Concernant le dépôt du nouveau projet de règlement sur les PIIA: Fera-t-il l'objet de consultations élargies aux citoyens et quels sont les objectifs et les secteurs précis de la ville visés par la révision du Plan d'urbanisme?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Ce soir, le Conseil municipal reçoit le dépôt du projet de règlement. Au même type que les autres documents, il fera l'objet de consultation élargie, donc vous serez appelée à en discuter.</i></p>	Greffe

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 15 FÉVRIER 2021

### SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
1)	<b>Karl Villeneuve</b>	<p>Bonjour, j'ai pris connaissance du plan triennal d'immobilisations. On y trouve dans la section Infrastructures - Environnement: Ajout de compteurs d'eau résidentiels et mise aux normes de compteurs existants 650 000 \$. Est-ce que la ville a réalisé un inventaire, un diagnostic et conçu un plan d'intervention aux fins de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout et obtenu l'aide financière pour réhabiliter et remplacer les conduites. Est-ce que l'achat de ces compteurs d'eau est nécessaire et justifié présentement?</p> <p><b>Réponse :</b> Conformément à la politique de l'eau, le MAMH a recommandé l'installation de 380 compteurs d'eau pour avoir un meilleur échantillonnage. La ville a reçu et adopté le plan d'intervention des infrastructures. M. Villeneuve, nous sommes à la recherche de volontaires pour se faire installer des compteurs d'eau pour avoir un échantillonnage plus précis. Si nous avons des volontaires, n'hésitez pas à communiquer avec la ville.</p>	Greffe
2)	<b>Caroline Derome</b>	<p><u>Question adressée à la conseillère Mme Désaulniers (en son absence au conseiller M. Le Chatelier, sinon à la conseillère Mme Bourgoin) concernant le nouveau processus de consultation publique :</u>            Pouvez-vous me préciser si la Ville permet d'autres modes de consultation publique écrite (à distance étant donné la pandémie) que la nouvelle plateforme internet consultative dans le but de ne pas restreindre indûment la capacité des citoyens à exprimer leurs idées, besoins et commentaires ?</p> <p><b>Réponse :</b> C'est une préoccupation effectivement au comité des loisirs et de la vie communautaire, nous avons soulevé la préoccupation. J'ai ramené la problématique aux membres du conseil. Il faut s'assurer d'avoir différents modes de consultation et c'est en élaboration. Cette orientation a été transmise au personnel de la ville pour ceux qui n'ont pas accès à l'internet. <i>La plateforme "Bang the table" offre la possibilité aux citoyens d'écrire et de nous transmettre des commentaires. Avec la pandémie l'interaction est difficile, mais la plateforme permet les échanges aisément.</i></p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
	<b>Caroline Derome</b>	<p>Question adressée à la conseillère Mme Marcotte (en son absence au conseiller M. Glorieux, sinon au conseiller M. Blancquaert) concernant le processus de consultation publique :</p> <p>Sachant que les projets de révision de la réglementation associée au plan d'urbanisme et de nouveaux PPU font présentement l'objet de diverses consultations publiques et que les documents déposés par la ville s'avèrent plutôt volumineux et ne mettent pas en évidence les modifications apportées (comparativement aux règlements présentement en vigueur), pourriez-vous retarder d'au moins 30 jours la fin de ces périodes de consultation afin que les citoyens puissent se donner les moyens de vous répondre ?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Je partage votre avis, les délais ne sont pas très long et les documents sont très volumineux. Des délais seraient bienvenus. Aussi je demande de souligner les modifications qui sont apportées. J'ai fait la demande mais je n'ai pas eu ces informations. Nous sommes présentement en pré-consultation et nous remercions les citoyens ayant déjà transmis leurs commentaires. Le plan d'urbanisme a été déposé au conseil municipal en décembre. Il est évident qu'un nouveau plan d'urbanisme ne peut pas être comparé intégralement avec l'ancien, mais le conseil a reçu un tableau comparatif du règlement de zonage avant et après les modifications. Les élus pouvaient donc voir les distinctions entre l'ancien et le nouveau règlement proposé. Le conseil municipal devra adopter le premier projet sous peu et les citoyens auront à nouveau l'occasion d'être consultés sur l'ensemble des documents qui compose les outils d'urbanisme à Saint-Lambert.</i></p>	Greffe
<b>3)</b>	<b>André Fortier</b> 766 boul.Houde	<p>Bonjour</p> <p>J'aimerais vous questionner concernant le nouveau projet du Programme d'urbanisme (PPU) et en particulier les nouveaux projets de règlements d'urbanisme déposés à la séance du 18 janvier dernier :</p> <p>Y a t'il un échéancier prévu pour leur analyse et quand peut-on espérer leur adoption par le conseil municipal?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Afin de tenir une consultation publique conforme à la Loi, le Conseil municipal devrait adopter les premiers projets en mars prochain.</i></p>	Greffe
<b>4)</b>	<b>Denis Lecompte</b>	<p><b>Considérant que plus de 10 dérogations (2016-2021) auront été demander pour le projet 263 ELM</b></p> <p>Comment justifier vous que ce soit des dérogations mineures et non majeures ?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Vous avez sûrement assisté à la séance publique nos fonctionnaires ont bien répondu aux questions.</i></p>	Greffe
	<b>Denis Lecompte</b>	<p>Est-ce que monsieur <b>Franco DI MENNA</b> est un nouvel actionnaire et /ou propriétaire dans le projet 263 Elm et ,actionnaire et ou propriétaire du lot (2 391 533),</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Des recherches exhaustives et plus légales seront faites.</i></p>	Greffe



NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION																																																																																		
5)	<b>Pascal Effray</b>	<p><b>Mes Questions sont pour M. Brodeur (Le Maire) et/ou à M. Glorieux (Conseiller municipal) qui est économiste, et qui a déjà œuvré dans le domaine de l'eau.</b></p> <p>Dans le bilan 2018 de la stratégie d'économie d'eau potable du MAMH, on apprend que les besoins 2019-2028 en investissements pour les infrastructures d'eau potable de Saint-Lambert sont de 196.2M\$, c'est-à-dire 95.9 M\$ en maintien d'actif régulier, 71.3 M\$ en rattrapage du déficit de maintien d'actif, 26.6 M\$ en amélioration des services et 2.4 M\$ en agrandissement et nouvelles infrastructures.</p>	Greffe																																																																																		
	<b>Pascal Effray</b>	<table border="1" data-bbox="682 467 1728 1089"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Année</th> <th colspan="4">Besoins d'investissement</th> <th rowspan="2">Total</th> </tr> <tr> <th>Maintien d'actif régulier</th> <th>Amélioration des services</th> <th>Agrandissement et nouvelles infrastructures</th> <th>Rattrapage de déficit de maintien d'actif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2019</td> <td>9 042 487 \$</td> <td>2 040 586 \$</td> <td>- \$</td> <td>7 133 172 \$</td> <td>18 216 245 \$</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>9 668 316 \$</td> <td>2 283 900 \$</td> <td>169 675 \$</td> <td>7 133 172 \$</td> <td>19 255 063 \$</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>9 668 316 \$</td> <td>2 283 900 \$</td> <td>169 675 \$</td> <td>7 133 172 \$</td> <td>19 255 063 \$</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>9 837 991 \$</td> <td>2 283 900 \$</td> <td>- \$</td> <td>7 133 172 \$</td> <td>19 255 063 \$</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>10 004 951 \$</td> <td>3 406 538 \$</td> <td>565 561 \$</td> <td>7 133 172 \$</td> <td>21 110 222 \$</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>10 004 951 \$</td> <td>3 406 538 \$</td> <td>565 561 \$</td> <td>7 133 172 \$</td> <td>21 110 222 \$</td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>10 004 951 \$</td> <td>3 406 538 \$</td> <td>565 629 \$</td> <td>7 133 172 \$</td> <td>21 110 289 \$</td> </tr> <tr> <td>2026</td> <td>9 211 822 \$</td> <td>2 488 528 \$</td> <td>113 071 \$</td> <td>7 133 172 \$</td> <td>18 946 594 \$</td> </tr> <tr> <td>2027</td> <td>9 211 822 \$</td> <td>2 488 528 \$</td> <td>113 071 \$</td> <td>7 133 172 \$</td> <td>18 946 594 \$</td> </tr> <tr> <td>2028</td> <td>9 211 822 \$</td> <td>2 488 528 \$</td> <td>113 071 \$</td> <td>7 133 172 \$</td> <td>18 946 594 \$</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>95 867 429 \$</b></td> <td><b>26 577 485 \$</b></td> <td><b>2 375 314 \$</b></td> <td><b>71 331 719 \$</b></td> <td><b>196 151 948 \$</b></td> </tr> <tr> <td><b>2019-2021</b></td> <td><b>28 379 118 \$</b></td> <td><b>6 608 387 \$</b></td> <td><b>339 350 \$</b></td> <td><b>21 399 516 \$</b></td> <td><b>56 726 371 \$</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>1. Le mois dernier vous avez annoncé un investissement de 2 M\$, est-ce pour du maintien d'actif ou de l'amélioration du service et avez-vous d'autres annonces à nous faire cette année ou sommes-nous en déficit, de nos besoins d'investissement, est-ce que des investissements sont déjà prévus pour les prochaines années ?</p> <p><b>Réponse :</b> Le mois dernier, nous avons annoncé une subvention de plus de 2.1 M \$ dans le cadre du programme FIMEAU. En 2021, la ville investira 6 M \$ dans le renouvellement de ses infrastructures et 1,5 M \$ dans la réfection de pavages et trottoirs.</p>	Année	Besoins d'investissement				Total	Maintien d'actif régulier	Amélioration des services	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Rattrapage de déficit de maintien d'actif	2019	9 042 487 \$	2 040 586 \$	- \$	7 133 172 \$	18 216 245 \$	2020	9 668 316 \$	2 283 900 \$	169 675 \$	7 133 172 \$	19 255 063 \$	2021	9 668 316 \$	2 283 900 \$	169 675 \$	7 133 172 \$	19 255 063 \$	2022	9 837 991 \$	2 283 900 \$	- \$	7 133 172 \$	19 255 063 \$	2023	10 004 951 \$	3 406 538 \$	565 561 \$	7 133 172 \$	21 110 222 \$	2024	10 004 951 \$	3 406 538 \$	565 561 \$	7 133 172 \$	21 110 222 \$	2025	10 004 951 \$	3 406 538 \$	565 629 \$	7 133 172 \$	21 110 289 \$	2026	9 211 822 \$	2 488 528 \$	113 071 \$	7 133 172 \$	18 946 594 \$	2027	9 211 822 \$	2 488 528 \$	113 071 \$	7 133 172 \$	18 946 594 \$	2028	9 211 822 \$	2 488 528 \$	113 071 \$	7 133 172 \$	18 946 594 \$	<b>Total</b>	<b>95 867 429 \$</b>	<b>26 577 485 \$</b>	<b>2 375 314 \$</b>	<b>71 331 719 \$</b>	<b>196 151 948 \$</b>	<b>2019-2021</b>	<b>28 379 118 \$</b>	<b>6 608 387 \$</b>	<b>339 350 \$</b>	<b>21 399 516 \$</b>	<b>56 726 371 \$</b>	
Année	Besoins d'investissement				Total																																																																																
	Maintien d'actif régulier	Amélioration des services	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Rattrapage de déficit de maintien d'actif																																																																																	
2019	9 042 487 \$	2 040 586 \$	- \$	7 133 172 \$	18 216 245 \$																																																																																
2020	9 668 316 \$	2 283 900 \$	169 675 \$	7 133 172 \$	19 255 063 \$																																																																																
2021	9 668 316 \$	2 283 900 \$	169 675 \$	7 133 172 \$	19 255 063 \$																																																																																
2022	9 837 991 \$	2 283 900 \$	- \$	7 133 172 \$	19 255 063 \$																																																																																
2023	10 004 951 \$	3 406 538 \$	565 561 \$	7 133 172 \$	21 110 222 \$																																																																																
2024	10 004 951 \$	3 406 538 \$	565 561 \$	7 133 172 \$	21 110 222 \$																																																																																
2025	10 004 951 \$	3 406 538 \$	565 629 \$	7 133 172 \$	21 110 289 \$																																																																																
2026	9 211 822 \$	2 488 528 \$	113 071 \$	7 133 172 \$	18 946 594 \$																																																																																
2027	9 211 822 \$	2 488 528 \$	113 071 \$	7 133 172 \$	18 946 594 \$																																																																																
2028	9 211 822 \$	2 488 528 \$	113 071 \$	7 133 172 \$	18 946 594 \$																																																																																
<b>Total</b>	<b>95 867 429 \$</b>	<b>26 577 485 \$</b>	<b>2 375 314 \$</b>	<b>71 331 719 \$</b>	<b>196 151 948 \$</b>																																																																																
<b>2019-2021</b>	<b>28 379 118 \$</b>	<b>6 608 387 \$</b>	<b>339 350 \$</b>	<b>21 399 516 \$</b>	<b>56 726 371 \$</b>																																																																																
	<b>Pascal Effray</b>	<p>Pouvez-vous nous parler du plan d'investissement de la ville, sera-t-il sur 10 ans, 25 ans, 50 ans, ou plus, quelles seront les cibles, quel sera le taux d'accélération du déficit du maintien d'actif, quels sont vos projections ?</p> <p><b>Réponse :</b> Notre plan de réinvestissement est ambitieux, mais respecte la capacité de payer des Lambertois et notre niveau d'endettement. Nous devons créer de la richesse. Malheureusement, nous ne pouvons mener à bien certains projets.</p>	Greffe																																																																																		

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
6)	<b>Edith Moranville</b>	<p>Question à Madame Julie Bourgoïn</p> <p>1) Pourquoi la conseillère Madame Julie Bourgoïn ne répond -t- elle pas, ni à mon appel téléphonique ni à mon courriel pour me faire part du résultat de ses des démarches pour régler définitivement le problème des autobus scolaires sur la rue Logan, un corridor scolaire.</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Une lettre de la direction générale a été transmise aux directeurs des 3 collèges environnants. La réalité, il y a des autobus scolaires qui empruntent nos rues résidentielles. M. Painchaud va initier une rencontre avec les écoles. Le SPAL a été approché également. Demain une rencontre du comité de gestion des déplacements est prévue. Les autobus transportent des étudiants de SaintLambert, il y aura donc toujours des autobus, mais c'est surtout la vitesse qu'il faut surveiller.</i></p> <p>2) Ma question s'adresse à Madame France Désaulniers.</p> <p>Je vous redemande de rendre public les états financiers de Classica puisque cet organisme est à but non lucratif et que les états financiers doivent être accessibles aux citoyens. Vous me confirmez même dans votre lettre à mon attention, que la ville les reçoit à chaque année, donc ils sont disponibles. Dans votre lettre de Parlant concerts ci-jointe, voici votre réponse à ma question "En terminant, je réitère que le Festival Classica transmet annuellement à la Ville ses états financiers vérifiés. Tel que mentionné par mon collègue, le conseiller municipal David Bowles, l'année financière du Festival Classica se terminant le 31 août, les états financiers vérifiés ont été adoptés en novembre dernier par le conseil d'administration du Festival. "</p> <p>Je ne vous demande pas l'horaire des concerts sur le web mais bien les états financiers.</p> <p><b>Réponse :</b> <i>La ville a reçu les états financiers vérifiés. Les états financiers de Classica ne seront pas rendus publics. La contribution financière de la ville à Classica représente un peu plus de 5% de leur budget annuel. C'est un organisme indépendant de la ville.</i></p>	Greffe
7)	Pierre Sénécal	<p>Au <b>conseiller municipal Loïc Blancquaert</b> à titre de président du Comité de développement durable et d'environnement.</p> <p>Durant l'été dernier, la Ville de Saint-Lambert a décidé de donner toutes les fleurs qu'elles devaient planter sur son territoire au premier venu durant le marché d'été au 81 Hooper faute de main-d'oeuvre disponible en raison de la pandémie.</p> <p>Compte tenu du fait que la pandémie risque de se prolonger en raison des retards sur la vaccination, est-ce que le Comité de développement durable et d'environnement a finalement pris une décision afin de modifier la politique d'achat des plantes dans le but de privilégier les plantes vivaces favorable aux abeilles et au papillon monarque au lieu de plante annuelle comme le géranium qu'il faut replanter à grand frais après chaque hiver?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Oui le comité environnement en a discuté. Il n'y a pas de politique d'achat de fleurs à la ville, mais le comité est favorable. Les intervenants ont été sensibilisés.</i></p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Au <b>conseiller municipal Francis Le Chatelier</b> suite au Tour de table des élus de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020, vous aviez demandé une orientation faite aux fonctionnaires municipaux afin de trouver de nouvelles idées dans le but d'augmenter le nombre de places pour les camps de jour. Trois membres du conseil municipal avaient réagit favorablement à votre proposition d'augmenter le nombre de place pour les camps de jour, soit madame Julie Bourgoïn de même que messieurs Bernard Rodrigue et David Bowles.</p> <p>Est-ce que vous pourriez nous dire comment se fait-il qu'aucun suivi n'a été réalisé malgré le fait que j'ai relancé ce dossier à la séance du conseil municipal du 18 janvier 2021 alors que la pandémie risque de restreindre à nouveau la capacité d'accueil pour les camps de jour durant l'été 2021?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>J'en profite pour remercier Dominique-Anne Soucie, responsable des camps de jour qui a fait un travail exceptionnel au niveau des camps de jour. Pour 2021, je suis convaincu que le service des loisirs sera à nouveau à la hauteur. Les conditions pour tenir un camp de jour doit respecter les directives de la santé publique. Nous avons été chanceux l'an dernier de n'avoir pas de cas de covid dans nos camps. Je vous rassure que notre personnel va maximiser le nombre permis d'enfants dans les camps de jour.</i></p>	
8)	Cornelia Mateias	<p>Avez-vous finalement vu les reports de rendement que vous avez demandé en résolution, le 18 janvier 2020, résolution qui a été rejetée lors du vote?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>La résolution a été rejetée à la majorité.</i></p>	Greffe